

**DELIBERATION (2020-10)
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Election du Maire**

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 13

Date de convocation : 18 mai 2020

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Sébastien GARREAU (arrivé à 19 h 29), Jean-Marie BILLY, Antoine MARCHAND, Pascal BERTRAND, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN, Claire JEAN.

Secrétaire de séance : M. Antoine MARCHAND

- En application du III de l'article 19 et du second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à 2122-17, Monsieur Patrick JULLIEN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire. Le conseil a choisi pour secrétaire Monsieur Antoine MARCHAND.

- L'article L 2122-7 dispose que « *le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue* ». Il ajoute que « *si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

Monsieur le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON acceptent de constituer le bureau.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel des candidatures, il est procédé au vote.

La candidature de Monsieur Pascal BRUHAT est enregistrée.

Chaque conseiller municipal est invité à prendre part au vote à bulletin secret et après appel de son nom dépose son bulletin de vote fermé sur papier blanc. Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Monsieur le Président proclame les résultats :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- nombre de votants (enveloppe déposées) : 13
- nombre de suffrages nuls ou assimilés : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité requise : 7

Monsieur Pascal BRUHAT a obtenu : treize voix (13)

Monsieur Pascal BRUHAT ayant obtenu la majorité absolue des voix il est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 26 mai 2020.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, 26 mai 2020.

Le Maire, Pascal BRUHAT